

LA FINMA PUBLIE SON RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Le Conseil du GSCGI

En publiant, le 27.03.2023, ses comptes annuels et son rapport d'activité de 2022, la FINMA met l'accent sur divers sujets (guerre en Ukraine, cryptoactifs et intelligence artificielle, etc.), et en particulier sur le fait que *"son approche de surveillance reste résolument axée sur les risques"* de façon générale.

Un chapitre est dédié aux gestionnaires de fortune et *trustees*, resumé comme suit dans le communiqué de presse:

Gestionnaires de fortune et *trustees*: 1 699 requêtes déposées

Un autre défi pour la FINMA en tant qu'autorité a été, au cours de l'année sous revue, l'expiration du délai transitoire de trois ans accordé aux gestionnaires de fortune et *trustees* pour déposer une demande d'autorisation. Sur les plus de 2 500 gérants de fortune et *trustees* qui avaient signalé, en 2020, leur intention de demander une autorisation, 1 699 ont finalement déposé une demande d'autorisation auprès de la FINMA avant la fin 2022. En 2022 aussi, la FINMA a entretenu un dialogue soutenu avec le secteur et ses associations.

Par ailleurs, l'autorité de surveillance informe que: "1 060 établissements ont communiqué à la FINMA qu'ils ne déposeraient pas de demande. Les principales raisons résidaient dans l'adaptation du modèle d'affaires et la poursuite de l'activité en dessous des seuils de professionnalité.

Parallèlement, de nouvelles entrées sur le marché ont été constatées. Ainsi, 90 nouvelles entreprises ont déposé une demande."

De plus, la FINMA insiste à prévenir les établissements qui ont manqué le délai transitoire ou qui exercent une activité de gestionnaire de fortune ou de *trustee* à titre professionnel sous une autre forme sans l'autorisation correspondante, c'est-à-dire qu'ils exercent sans droit intentionnellement ou par négligence, des risques auxquels ils s'exposent, soit à des sanctions prudentielles et pénales. La FINMA précise que "Jusqu'au 31 décembre 2022, la FINMA a déposé 27 dénonciations pénales auprès du Département fédéral des finances (DFF) en raison d'un soupçon d'une activité de gestion de fortune exercée sans droit et inscrit 153 établissements sur la **liste d'alerte de la FINMA**."

Le GSCGI rappelle aux gestionnaires de fortune et *trustees*, mais également aux conseillers financiers, combien il est important d'être représentés, par un Groupement totalement indépendant comme le GSCGI, auprès des autorités législatives et de surveillance afin de protéger son modèle d'affaires du risque pérenne de se voir imposer par le haut une régulation excessive.

N'attendez pas qu'il soit trop tard. Contactez-nous!

Le Conseil du GSCGI

